

Un langage commun pour la construction durable



Nous avons reçu le 26 octobre 2009 du CAE, Conseil des Architectes d'Europe, une information que nous relayons ici :

« Comme il se peut que vous en soyez informés, un projet commun est en cours en ce moment entre le CAE et l'ECP (European Concrete Platform), dans le but de produire un outil qui permettra de se référer à un 'langage commun pour la Construction Durable'.

Le but de cet outil est de permettre une compréhension commune de la terminologie utilisée dans le cadre de la construction durable. L'intention est que la version finalisée sera utilisée par le secteur de la construction, par les responsables politiques aux niveaux national et européen, de même pour les communications ayant pour but l'aspect éducatif et pratique dans les secteurs directement concernés. Au cœur de cet outil se trouve un glossaire des termes utilisés couramment en construc-

tion durable et il est important que ce glossaire soit ainsi à jour, pertinent et aussi utile que possible. Dans cette optique une consultation « Wiki » a été lancée pour garantir que des experts dans le domaine pourront contribuer à la réussite du projet et ainsi aider à produire, dès le début, un ensemble largement agréé des définitions.

C'est pourquoi nous profitons de l'opportunité pour vous inviter à rejoindre notre Wiki sur www.gcommonlanguage.eu et à faire circuler cette invitation vers des experts que vous jugez capables d'apporter une contribution valable dans la discussion. »

Clôture de la consultation: le 10 janvier 2010
(Traduction libre : JM Fauconnier)

Infos : www.ace-cae.org
www.europeanconcrete.eu

En France : un dispositif d'étiquetage des matériaux de construction et des produits de décoration en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur

Dans un communiqué du 29 octobre 2009, l'Afsset, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, annonce la publication d'un protocole permettant de qualifier les émissions et d'identifier les matériaux et produits « faiblement émissifs ».

Les polluants pris en compte par l'Afsset sont les composés organiques volatils (*hydrocarbures, alcools, aldéhydes...*) qui contribuent à la dégradation de la qualité de l'air intérieur. L'Afsset a ainsi retenu 165 composés principaux susceptibles d'être émis par les produits de construction et de décoration et d'entraîner des effets sur la santé.

Un tel dispositif d'étiquetage est d'autant plus important qu'aujourd'hui rien ne permet à un acheteur d'identifier les matériaux les moins émissifs, alors même que les objectifs de qualité de l'air intérieur sont loin d'être atteints (En 2006, un quart des logements français étaient pollués à forte concentration par un ou plusieurs polluants. Le recours à des matériaux

faiblement émissifs satisfaisant à ce protocole serait à conseiller en priorité pour les établissements accueillant des enfants, par exemple les crèches et les écoles.)

Enfin, l'Afsset précise que cette démarche d'étiquetage permettrait une réduction à la source des polluants, ce qui est une priorité. Pour être pleinement efficace sur la qualité de l'air intérieur, elle doit cependant être complétée par un effort sur les dispositions constructives (*ventilation, ouvrants*) et sur les comportements (*aérer chaque jour son logement, même en hiver*).

Ces travaux de l'Afsset ont été réalisés à la demande des ministères chargés de l'écologie et de la santé en France. Ils complètent et remplacent une première version du protocole rendue publique en 2006.

Pour plus d'info :
www.afsset.fr
www.observatoire-pesticides.gouv.fr
www.sante-environnement-travail.fr



Découvrez le module isolation du toit !

Estimez votre consommation d'énergie annuelle ainsi que vos émissions de CO₂ afin de les réduire !

Vérifiez si vous hébergez des énergivores: vos produits sont-ils efficaces en énergie, pouvez-vous les utiliser plus efficacement ou devriez-vous les remplacer ?

Comparez la consommation d'énergie de tous les nouveaux produits avant de les prescrire ou de les installer.

Avec ce module, calculez le coût des pertes de chaleur à travers votre toit actuel et vérifiez si une isolation s'impose. Sélectionnez différents matériaux d'isolation ou différentes épaisseurs et, pour chaque cas, comparez les pertes de chaleur, les investissements et la durée d'amortissement. Faites-le pour l'environnement... et pour votre portefeuille! (*ou celui de votre client avant transformation*). Ce site web est neutre en CO₂!

Info : <http://www.energivores.be>
(SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement)

